

Jeux Olympiques de Paris 2024

Processus de sélection en Gymnastique Rythmique Ensemble

PREAMBULE

« L'ambition française est d'atteindre la finale des JO et de se confronter pour un podium olympique ».

Dans le respect des « Grands principes de sélection » validés par le Bureau Exécutif (BE) du CNOSF du 03/05/2022, ainsi que du « système de qualification » établi par la Fédération Internationale de Gymnastique (FIG) et des règles de la Fédération Française de Gymnastique (FFGym), cette dernière a validé le 12/09/2022, à l'unanimité des membres de la *Commission Nationale de Sélection* de la FFGym, les modalités de sélection pour les Jeux Olympiques de Paris 2024.

La Commission Nationale de Sélection (CNS) établit et valide la liste nominative des sportives sélectionnées et suppléantes. Elle sera ensuite présentée à la Commission Consultative de Sélection Olympique (CCSO) pour avis.

Le BE du CNOSF validera la sélection nominative. Par la suite, le CNOSF procédera aux engagements auprès du comité d'organisation des Jeux de Paris avant le 08 juillet 2024 à minuit (heure locale).

Il est précisé que seules les athlètes habilitées à représenter la France dans des compétitions internationales, selon les critères établis par les règles de compétition de la FIG pour les Jeux et dans le respect de la charte olympique et de la charte du gymnaste de la FFG, peuvent prétendre à une sélection en Équipe de France Olympique.

Durant la période des Jeux, à savoir du 18 juillet au 13 août 2024, tous les athlètes sélectionnés devront être inscrits dans le système de localisation anti-dopage ADAMS.

1. Rappel du système de qualification olympique de la Fédération Internationale de Gymnastique (FIG).

1.1. Épreuves de gymnastique rythmique ensemble :

- Qualifications du concours multiple : 14 CNO (un groupe par CNO)
- Finale du Concours multiple : 8 CNO

1.2. Nombre maximum d'athlètes par CNO :

- Maximum un (1) ensemble de cinq (5) athlètes par CNO

1.3. Mode d'attribution des quotas : (voir document FIG : Olympic Qualification System Paris 2024 GR).

L'obtention des 14 quotas JO sera réparti selon 4 critères. Il n'y a aucune place d'universalité dans le concours par groupes.

- **Critère 1** : Championnats du Monde, Sofia (BUL) du 14 au 18 septembre 2022 : **3 ensembles qualifiés**
Les trois CNO les mieux classés du concours général (qualifications) décrocheront chacun une place de quota pour leur CNO.
- **Critère 2** : Championnats du Monde, Valencia (ESP) du 23 au 26 août 2023 : **5 ensembles qualifiés.**
Les 5 CNO les mieux classés selon les résultats du classement par groupe qui ne sont pas encore qualifiés selon le critère 1 obtiendront une place de quota de groupe pour leur CNO.
- **Critère 3** : Championnats continentaux 2024 : **5 ensembles qualifiés**
Le CNO le mieux classé dans les résultats du classement par groupe du concours général (qualifications) des championnats continentaux respectifs recevra une place de quota par groupe, quand le CNO ne s'est pas encore qualifié selon les critères 1 ou 2.
- **Critère 4** : une place pour le pays hôte : **1 ensemble**
Si le pays hôte n'a pas encore reçu une place de quota selon les critères 1, 2 ou 3, la France, en tant que pays hôte, se verra garantir une place de quota de groupe, sous réserve de sa participation avec un groupe aux Championnats du monde 2022.

1.4. Format des épreuves :

- Epreuves qualificatives sur le concours général, 14 groupes, sur 2 exercices
- Finale du concours général, 8 groupes, sur 2 exercices.

Calendrier des épreuves aux Jeux Olympiques :

- Qualifications : 09/08/2024
- Finale : 10/08/2024

2. Modalités d'organisation des sélections françaises en GR Ensemble.

2.1. Compétitions prises en compte pour la sélection olympique :

Seront pris en compte les résultats des compétitions suivantes en valorisant les podiums et les finales.

Compétitions internationales :

- Championnats du Monde, Valencia (ESP), du 23 au 26 août 2023
- CE Budapest (HUN) du 23 au 26 mai 2024.
- World Cup (WC) :
 - o Palaio-Faliro (GRE) du 20 au 24 mars 2024
 - o Sofia (BUL) du 10 au 14 avril 2024
 - o Tashkent (UZB) du 24 au 28 avril 2024
- Grand Prix Thiais (FRA) du 30 au 31 mars 2024
- Challenge Cup Portimao du 8 au 12 mai 2024

La liste de ces compétitions est susceptible d'être modifiée au profit d'autres compétitions internationales inscrites au calendrier EG ou FIG 2024 dans le but de favoriser l'expression de la meilleure performance collective aux JO. La Direction Technique Nationale proposera à la CNS une modification des compétitions en fonction de la programmation des Coupes d'Europe.

Tests Nationaux FFG supplémentaires si nécessaire :

- Test n°1 : vendredi 9 février 2024 à l'INSEP
- Test n°2 : mardi 12 mars 2024 à l'Arena Porte de la Chapelle.
- Tests n°3 : samedi 8 et dimanche 9 juin 2024 à Lyon.

2.2. Eléments de référence pris en compte pour les sélections françaises :

Afin d'établir les modalités de sélection des gymnastes retenues pour les JO 2024, nous devons définir pour les gymnastes un parcours qui les amènent à l'excellence lors des JO. Pour ce faire, les sélections devront se terminer mi-juin, afin de permettre une optimisation de la préparation.

Le processus permettra d'identifier les gymnastes présentées à la sélection tout au long de ce parcours et dès que possible, en fonction du niveau de performance observé.

2.3 Processus de sélection :

Afin de constituer le meilleur « Ensemble France Olympique » et d'assurer la représentation maximale aux finales et aux podiums, la sélection (intégrant celle des suppléantes) sera arrêtée en prenant en compte les données ci-dessous.

2.3.1 Détermination des titulaires

La sélection des titulaires se fera en fonction de :

- L'investissement et de la régularité des performances à l'entraînement et en compétition sur les deux compositions.
- Les performances individuelles et d'équipe seront analyser à chaque compétition et à l'entraînement (fautes d'exécution et artistique).
- L'engagement dans le projet.
- L'hygiène de vie conforme aux exigences de la pratique sportive de haut-niveau.
- La considération de l'ensemble des déterminants de la performance.
- L'application des programmes de soins et de prévention.

La Commission Nationale de Sélection prendra la décision selon les argumentaires présentés par les représentants de la Direction Technique Nationale.

NB : Dans l'intérêt supérieur de l'équipe, les cas particuliers, notamment les gymnastes blessées, pourront être traités indépendamment des modalités précitées.

2.3.2 Détermination de la ou des suppléante(s) :

- La première suppléante sera la gymnaste suivante dans le classement selon les modalités du point 2.3.1 parmi toutes celles ayant participé aux compétitions internationales (2.1).
- La deuxième suppléante sera la gymnaste ayant le deuxième résultat selon les modalités du point 2.3.1 parmi toutes celles ayant participé aux compétitions internationales (2.1).
- Si aucune gymnaste en dehors des titulaires n'a participé aux compétitions internationales (2.1), la Direction technique Nationale analysera les performances à l'entraînement (2.3.1) et sur les tests Nationaux FFG 2024 afin de présenter une gymnaste à la commission de sélection.

3. Commission Nationale de sélection de la Fédération Française de Gymnastique :

3.1. Composition de la CNS :

- Président FFGym
- Directeur Technique National
- Vice-Président FFGym en charge du Haut Niveau
- Membre du Comité Directeur FFGym
- Directeur du Haut Niveau
- Médecin Fédéral
- Responsable des juges internationaux

3.2. Modalités de décision :

Le Directeur Technique National et le Directeur du Haut Niveau exposeront leur analyse à la Commission Nationale de Sélection (CNS).

La CNS délibérera pour arrêter les gymnastes titulaires de l'équipe de France Olympique et la ou les suppléantes. L'appel à une suppléante, pour titularisation en cas de nécessité, s'établira par décision de la CNS sur proposition du DTN.

La composition nominative de l'équipe de France olympique GR, sous réserve du respect des grands principes de sélection édictés par le CNOSF et de la charte olympique, sera proposée à la « Commission Consultative des Sélections Olympiques (CCSO) » avant validation par le Bureau Exécutif du CNOSF. Le CNOSF procédera ensuite à l'engagement des athlètes auprès du comité d'organisation des Jeux olympiques de Paris, avant le 08 juillet 2024 à minuit (heure locale).

Les présentes modalités de sélection seront diffusées sur le site internet de la FFGym. Les gymnastes sélectionnées seront diffusées sur le site internet de la FFGym et communiquées à la presse.